

CHAPITRE IV

Du culte spécial d'invocation. — Quelle en est la légitimité, — quelles les harmonies providentielles dans le plan divin, — quelle enfin la liaison avec la conduite de Dieu dans la distribution des grâces ?

I. — Après ce que nous avons médité du culte de la bienheureuse Vierge, dans les chapitres qui précèdent, il serait assez inutile de vouloir en démontrer la légitimité. Du reste, on ne pourrait la mettre en doute sans encourir les anathèmes de la sainte Église qui tant de fois l'a définie, dans la suite des siècles, en condamnant les adversaires du culte des Saints ; et qui, chaque jour encore, l'atteste en célébrant partout la gloire, la puissance et la bonté de notre auguste mère.

Ce n'est donc pas seulement du culte de la Vierge, pris en général, que nous avons à traiter dans ce chapitre. Notre dessein est d'en considérer tout spécialement la partie qui nous amène plus habituellement aux pieds de la Sainte Vierge, je veux dire *le culte spécial d'invocation*. Toutefois, en abordant ce point particulier, nous n'abandonnons pas la question plus large du culte de la Mère de Dieu. C'est d'abord que la prière en est un des principaux actes. L'Ange de l'École se demande, dans un article de la *Somme théologique*, si la prière, il parle de celle qui s'adresse directement à Dieu, doit être tenue pour un acte de la vertu de

religion, en d'autres termes, de la vertu par laquelle nous rendons à Dieu le culte de *latrîe*, qui lui convient à lui seul. « Oui, répondit-il sans hésiter : car c'est le propre de la *religion* d'offrir à Dieu la révérence et l'honneur qui lui sont dus. Voilà pourquoi tous les actes qui vont d'eux-mêmes à remplir ce devoir ont cette vertu pour principe. Or, il est manifeste que l'homme en priant Dieu l'adore et le glorifie, puisque, ce faisant, il s'abaisse devant lui et reconnaît que de lui, comme de leur première source, il reçoit tous les biens » (1).

Objectez-vous que le rôle de la prière est celui d'une *solliciteuse*, au lieu que par la religion nous *offrons* nous-mêmes à Dieu l'hommage de notre dépendance, cela même lui sert à fortifier sa thèse : car l'homme qui prie Dieu lui *livre* son âme et son cœur, puisqu'il les lui présente comme absolument dépendants de son pouvoir et de sa munificence (2).

Aussi bien, faut-il que nos prières, pour être agréées de la divine majesté, paraissent devant elle tout imprégnées des actes spécialement propres à la vertu de religion. De là vient que nous fléchissons les genoux pour prier, que nous nous prosternons à terre, que nous levons nos yeux et nos cœurs vers le ciel, comme n'étant de nous-mêmes que misère et néant devant Dieu. De là vient encore que, voulant prier, nous choisissons de préférence à toute autre heure celle du sacrifice, et de préférence à tout autre lieu les édifices singulièrement consacrés à la célébration du culte divin. Si la prière est un des actes de religion, ceux-ci, en retour, sont tous eux-mêmes, implicitement

(1) S. Thom, 2-2, q. 83, a. 3.

(2) Idem, *Ibid.*, ad 3.

du moins, une prière : car ils font descendre sur nous la rosée divine. Dieu, lors même que les louanges qu'on lui chante n'exprimeraient aucune supplication, les récompense par des bienfaits, manifestant ainsi la vertu d'impétration qu'elles contiennent.

Or, ce que saint Thomas enseigne des prières faites à Dieu, nous devons, toute proportion gardée, l'entendre de celles qui s'adressent à Marie. C'est tout à la fois culte et prière; avec cette différence toutefois que ces actes iront à reconnaître en elle, non plus la majesté souveraine du Créateur et le premier principe de tout bien, mais la Mère de Dieu, la Médiatrice d'intercession, le canal divinement établi de toutes les grâces (1).

Parlons donc tout spécialement des prières faites à Marie; de ces prières que le Protestantisme a rejetées de son culte, et qu'il reproche si injustement aux vrais serviteurs de cette sainte Mère, c'est-à-dire, aux enfants de l'Église catholique.

Je ne demanderai pas si nous pouvons *invoker* Marie. Si c'est une vérité de foi qu'il est non seulement permis, mais avantageux de recourir à la protection des Saints; vérité solennellement définie dans l'Église contre l'hérétique Vigilance, contre les Cathares et les Vaudois du moyen âge, contre les sectes plus récentes du Protestantisme; à plus forte raison devons-nous croire qu'il est légitime et profitable de

(1) L'*Ave Maria* nous offre l'exemple le plus manifeste de cette union, disons mieux de cette compénétration de la louange et de l'invocation. Que pouvons-nous dire à Marie de plus glorieux pour elle que de la saluer avec l'Ange, et de reconnaître à ses pieds qu'elle est pleine de grâce, que le Seigneur est avec elle, qu'elle est bénie par-dessus toutes les femmes, qu'elle est toute sainte, enfin qu'elle est Mère de Dieu? Et puis quelle invocation que celle qui vient après ces hommages : Priez pour nous, pauvres pécheurs, etc.

faire appel au miséricordieux patronage de la Reine des Saints. Au reste, le plus simple raisonnement suffit à tirer cette conclusion des principes établis dans les livres qui précèdent. Puisque, d'un côté, la bienheureuse Vierge est la Médiatrice universelle de grâce; puisque, de l'autre, elle nous aime, voit nos misères, entend nos soupirs; quoi de plus juste, de plus naturel et de plus légitime que d'invoquer sa puissante influence auprès de Dieu?

Mais ce n'est pas assez d'avoir rappelé sommairement la doctrine de l'Église. Il nous faut entrer plus avant dans notre sujet pour en étudier les admirables convenances et les harmonies providentielles, et l'éclairer ainsi d'une telle lumière que toutes les difficultés s'évanouissent devant elle. Or, si l'on y regarde de près, le culte de prière offert à la Sainte Vierge s'appuie sur deux vérités principales. Première vérité : Dieu nous accorde généralement ses dons par la médiation des Saints, et surtout grâce aux intercessions de sa Mère. Seconde vérité : le moyen pour nous de nous assurer les suffrages des Saints près de la divine miséricorde est de les prier et de leur confier nos prières.

II. — La première vérité n'est plus à démontrer. Toutefois, parce qu'elle est d'une importance capitale en cette matière, il ne sera pas inutile d'y revenir, au moins par quelques considérations générales, avant de passer à la seconde, qui fera plus directement l'objet de nos considérations.

Je dis donc que cet ordre de providence où les grâces divines sont attachées aux prières faites en notre faveur par les Saints du ciel, et surtout par leur Reine

et la nôtre, est d'une merveilleuse convenance, à quelque point de vue qu'on l'envisage.

Tel n'a pas été l'avis des adversaires de la doctrine catholique. Dieu, nous répètent-ils, connaît toutes nos misères, puisqu'il est par nature la science infinie. Jésus-Christ lui-même a dans son humanité la connaissance parfaite de ce qui nous touche; il l'a grâce à la vision béatifique, il l'a grâce à la science infuse : deux sources de connaissance qui dépassent immensément en clarté comme en étendue toute autre connaissance créée. De plus, Dieu est de lui-même le Père des miséricordes, et, par suite, il trouve en lui-même une inclination naturelle à nous combler de ses dons. Pourquoi donc faudrait-il qu'une pure créature vînt lui représenter nos besoins et solliciter pour nous sa libéralité paternelle, comme s'il ignorait notre condition présente, ou n'était pas la bonté par essence, une bonté que sa pente innée porte à s'épancher en bienfaits?

Voilà ce qu'ils nous opposent, ou plutôt ce qu'ils opposent au rôle de la Mère des hommes, et je leur réponds avec l'Église et ses docteurs : si pareil raisonnement était solide, il n'irait à rien moins qu'à supprimer toute prière adressée par l'homme à Dieu. Il faudrait condamner les Apôtres et les chrétiens, disciples immédiats des Apôtres, qui se demandent et se prêtent mutuellement le secours de leurs prières; condamner la Sainte Écriture, qui rapporte ces faits et qui les approuve; opposer enfin le démenti le plus manifeste à Jésus-Christ lui-même, puisqu'il a prié pour nous son Père, et qu'il nous a donné dans l'oraison dominicale le précepte et la manière de prier, non seulement pour nous, mais aussi pour tous nos frères.

Disons plus, ce raisonnement mènerait à rejeter en bloc toute l'économie des sacrements de l'Église et l'Église elle-même avec l'universalité des moyens de salut dont elle a reçu le dépôt : car et l'Église avec tous ces moyens, et les sacrements de l'Église ont pour fin d'ouvrir les sources de la divine grâce et d'en apporter jusqu'à nous les salutaires effusions.

Allons encore plus loin : conséquemment aux mêmes principes, on pourrait dire avec un droit égal : Pourquoi faire honneur de notre salut à l'Homme-Dieu ; qu'était-il besoin qu'il se posât comme notre médiateur et notre avocat auprès de son Père; à quoi pouvaient servir et ses mérites et ses infinies satisfactions? Dieu n'avait-il pas assez de puissance, de sagesse et de bonté pour nous relever par lui-même, sans l'intervention des souffrances de Jésus-Christ et du sacrifice offert par lui sur le Calvaire? Cela même serait plus digne de sa miséricorde : car nous ne verrions pas à ses côtés la justice exerçant des rigueurs inexorables sur l'innocence personnifiée dans le Sauveur mourant.

Il faut encore ici rappeler une belle et solide doctrine du docteur Angélique. Saint Thomas fait donc remarquer qu'il y a eu dans l'antiquité trois erreurs relatives à la prière. Suivant les uns, Dieu ne s'occupe pas des choses humaines; d'où cette conséquence naturelle qu'il est inutile de le prier, inutile même de l'adorer. Suivant d'autres, tout dans le monde arrive par nécessité, soit parce que les dispositions de la Providence sont immuables, soit parce que l'enchaînement des actions et des causes n'admet ni contingence ni liberté. D'autres enfin confessaient, il est vrai, le

gouvernement de la Providence, et rejetaient cette inéluctable nécessité qui ne laisse aucune place aux faits contingents, aux actes libres; mais c'était leur opinion que les dispositions de la Providence sont sujettes au changement, et que, par suite, le but de la prière est de les modifier à notre profit. Trois erreurs également pernicieuses auxquelles on échappe en soutenant, d'un côté, l'utilité de la prière, et, de l'autre, en rejetant et le règne de la nécessité dans le gouvernement des choses humaines et la mutabilité dans les dispositions de la Providence divine.

Le moyen de concilier entre elles des vérités si contraires en apparence, c'est de poser en principe que les dispositions de la Providence ne s'étendent pas seulement aux effets à produire, mais comprennent aussi les causes et l'ordre de production des effets par ces causes. Or, entre beaucoup d'autres causes, il y a les actes humains. Il faut donc que les hommes posent certains actes, non pour changer par eux la disposition divine, mais, tout au contraire, pour y répondre, puisqu'elle veut l'existence des effets dépendamment de ces actes. Il en va de même au regard des causes naturelles: car elles aussi n'ont leurs effets voulus de Dieu qu'à la condition d'exercer l'activité qu'elles ont reçue pour la production des mêmes effets.

« Voilà ce qui se voit également dans la prière. En effet, nous ne prions pas dans le but de changer par cet acte les dispositions divines, mais afin d'obtenir, en priant, ce que Dieu a résolu dans ses conseils d'accorder seulement aux prières; de telle façon, dit saint Grégoire, que les hommes méritent par leurs demandes de recevoir ce que le Dieu tout-puissant, avant tous les siècles, a décidé de donner, mais en considération

et à la suite de ces mêmes demandes » (1). « Donc, soutenir qu'il n'est pas besoin de prier pour obtenir quelque bienfait de Dieu, par cette raison que l'ordre de la Providence est immuable; c'est comme si l'on disait qu'il est inutile ou de se mettre en chemin pour arriver à quelque endroit déterminé, ou de prendre des aliments pour se nourrir: toutes choses manifestement absurdes » (2).

Si vous demandez au saint docteur pourquoi Dieu, qui est riche en miséricorde, a mis cette condition à l'effusion de ses plus abondantes faveurs, il vous répond, au même endroit de ses œuvres. Ce n'est pas qu'il ignore nos besoins, encore qu'il interroge parfois comme s'il ne savait pas, pour tirer de nous l'humble aveu de nos fautes ou de nos misères (3), ou même pour montrer que rien n'échappe à son regard (4). Mais c'est qu'il nous importe souverainement de bien connaître comment il est, lui, la source de tous les biens, et comment, nous, de notre fonds, nous sommes indigence et néant; c'est pour nous mettre dans une heureuse nécessité de penser à lui, de converser avec lui, d'élever nos esprits et nos cœurs par-dessus les choses visibles jusqu'au principe invisible de toute bonté, de toute richesse, de toute perfection; c'est enfin pour resserrer les liens de respect et d'amour qui doivent nous unir à lui comme des enfants à leur Père, des sujets à leur Roi, la créature au Créateur (5).

(1) S. Thom., 2-2, q. 83, a. 2.

(2) S. Thom., c. *Gent.*, L. III, c. 96.

(3) Gen., II, 9; IV, 9; Marc., X, 35, 36; Matth., XX, 21, etc.

(4) Marc., II, 8; Luc., V, 22.

(5) L'Ange de l'École, parlant des prières de Notre Seigneur à son Père, a fait cette remarque qui vient directement à notre sujet: *Quam-*

Mais, puisque les adversaires du culte de prière envers la bienheureuse Vierge cherchent un appui dans les perfections divines, montrons-leur que ces mêmes perfections, la sagesse, la bonté, la miséricorde, loin de condamner l'espérance que nous mettons dans l'intercession des Saints, et particulièrement dans la médiation de Marie, l'appellent et la confirment. Je ne prétends pas qu'il serait impossible à Dieu de nous sauver si ni les Saints ni sa divine mère n'intercédaient pour nous. Il le pourrait, assurément, comme il aurait pu le faire sans les sacrements, sans l'Église, sans les mérites et la mort de Jésus-Christ. Qui donc a le droit de mettre des bornes à son pouvoir ? Ce que j'affirme, c'est qu'il a choisi de toutes les voies qui s'offraient à lui pour opérer la sanctification des hommes la plus convenable à ses perfections divines et la plus harmonieuse à notre nature. Cette vérité n'est plus à démontrer, tant elle ressort manifestement des pages qui précèdent (1); elle va pourtant ressortir plus évidemment encore dans la question soumise au présent examen.

Vous nous opposez la bonté de Dieu. Mais ne savez-vous pas que la plus belle manifestation de cette ineffable bonté, c'est non seulement de communiquer sa perfection particulière à chacune des créatures, mais encore et surtout de les faire coopérer, sous son action toute-puissante, soit à leur développement propre, soit à la perfection de ses autres œuvres ? Il y

vis (Christus) sciret hoc (quod a Patre petebat) esse in Dei voluntate, nihilominus orabat, quia sciebat Deum hoc velle impleri per suam orationem; sicut etiam Deus vult aliquem salvare orationibus alicujus sancti: unde non est superfluum quod ille sanctus pro eo orat. S. Thom., in *Sent.* III, D. 17, a. 3, sol. 1, ad 3.

(1) Voir, en particulier, II^e Partie, L. v, c. 1.

eut, au moyen âge, des philosophes assez aveugles pour nier toute activité productrice, en dehors de celle de Dieu. A cette absurdité de prétention les docteurs catholiques (1), et notamment saint Thomas, opposaient entre autres raisons l'excellence de la bonté divine : car il est de sa gloire de faire participer les créatures à sa puissance, après les avoir fait participer à son être. Il n'y a rien de plus divin que d'être le coopérateur de Dieu (2). Lors donc que Dieu, qui n'a besoin de personne, communique, au degré voulu par sa divine sagesse, la dignité de causes aux œuvres de sa main, il s'honore lui-même en les honorant. Ce n'est donc pas, non plus, défaut de miséricorde mais surabondance, s'il veut que les Anges et les Saints soient en quelque sorte les complices de sa clémence, et nous

(1) Dionys., de *Caelest. Hierar.*, c. 3, § 2. P. G. III, 167, col. 1; Cor., III, 9.

(2) S. Thom., in *Sent.*, IV, D. 45, q. 3, a. 2, in corp. et ad 1.

A ces idées se rapporte un autre point de doctrine où l'Église catholique a dû plus d'une fois repousser les attaques de l'hérésie. Pourquoi, demande-t-on, faut-il mériter, pourquoi satisfaire, quand Dieu pourrait tout donner, tout pardonner, indépendamment de nos mérites et de nos satisfactions ? N'est-il pas assez riche, assez bon ? Voici la réponse du docteur Angélique : *Magis est homini gloriosum ut peccatum commissum plenarie satisfaciendo (per Christum) expurget, quam si sine satisfactione dimitteretur; sicut etiam homini magis gloriosum est quod vitam aeternam ex meritis habeat, quam si sine meritis ad eam perveniret: quia, quod quis meretur, quodammodo ex se habet, in quantum illud meruit. Similiter, satisfactio facit ut satisfaciens sit quodammodo causa suae purgationis.* S. Thom., in *Sent.* III, D. 20, q. 1, a. 1, sol. 2. Et ailleurs : « C'est chose plus noble d'avoir un bien par soi-même que de le tenir d'un autre. (N'est-ce pas la souveraine dignité de Dieu d'avoir en lui-même la raison dernière de son être et de sa perfection, d'être par lui-même?)... Or, la première cause par autorité de tous nos biens est Dieu... Pourtant, il peut se faire qu'une créature devienne *secondairement* pour elle-même une cause de quelque bien propre, en tant qu'elle coopère avec Dieu qui le lui donne. *Potest tamen secundario aliquis esse causa sibi alicujus boni habendi, in quantum scilicet in hoc ipso Deo cooperatur.* Et c'est ainsi qu'en acquérant un bien par son mérite personnel, elle l'a d'une certaine manière par elle-même. Et voilà pourquoi c'est chose plus glorieuse de posséder un bien par mérite que de le recevoir sans aucun mérite ». S. Thom., 3 p., q. 19, a. 3.

aident auprès de lui par leur intercession ; puisque la compassion qui les porte à nous aider de leurs suffrages est une émanation de sa miséricorde infinie⁽¹⁾. Une source ne se déshonore pas pour alimenter de ses eaux d'autres sources qui naissent d'elle.

Ajoutons une autre considération non moins digne de remarque. Dieu, étant l'unité par essence, cherche l'unité dans ses œuvres, si multiples qu'elles puissent être, et les marque au coin de l'unité. Or, ce qui fait l'unité dans l'ordre entre les créatures de Dieu, le nœud qui les relie les unes avec les autres, c'est avant tout la dépendance mutuelle où les retient l'influence que les unes exercent au profit des autres, sous le gouvernement de Dieu. Brisez ce lien ; qu'il n'y ait plus entre les créatures cet échange de services, ce commerce incessant d'actions et de réactions : dès lors plus d'unité, plus d'ordre, plus d'harmonie (1). Par conséquent, de ce chef encore, c'est faire outrage à la bonté comme à la sagesse divine, que de vouloir retrancher de ses œuvres ce qui est en elles la cause et le sceau de l'unité. Personne, je pense, ne serait assez aveugle pour accorder au monde de la nature cette manifestation des perfections divines et pour la nier du monde surnaturel, où ces mêmes perfections doivent resplendir d'un éclat incomparablement plus vif. Voilà pourquoi l'Apôtre, en maint endroit de ses lettres, a proposé l'unité des membres dans le corps du Christ comme le privilège insigne de l'Église. N'est-ce pas à la perfectionner que tendent les différents ministères du nouveau Testament, et plus encore la présence et l'action du Saint Esprit, opérant et demeu-

(1) S. Thom., c. *Gent.*, L. iii, c. 69.

rant au milieu de l'Église jusqu'à la consommation des siècles (1) ?

Les mêmes principes suffisent à résoudre une autre objection courante contre le dogme de l'intercession de la bienheureuse Vierge et des Saints. Espérer dans leur assistance et réclamer leurs suffrages auprès de Dieu, c'est, disent encore des hérétiques anciens et modernes, faire injure aux mérites de Jésus-Christ ; comme s'ils n'étaient pas eux seuls assez puissants pour nous valoir toutes les grâces. Oui, certes, les mérites de Notre Seigneur sont d'un prix à payer l'universalité des dons surnaturels que nous attendons de Dieu. Ce serait folie de compter sur l'intercession de la Vierge et des Saints par cette raison que le crédit du Sauveur a besoin de leur appui. Mais qui donc, parmi les catholiques, a jamais eu semblable pensée ? L'espérance que nous avons d'être aidés par les élus du ciel n'entraîne pas cette conséquence : autrement il faudrait dire que les apôtres Pierre et Paul se seraient misérablement contredits l'un et l'autre, puisqu'après avoir l'un et l'autre si merveilleusement exalté la vertu du sang de Jésus-Christ ils ont prié pour les fidèles et se recommandaient eux-mêmes à leurs prières.

Aveugle qui ne voit pas qu'il est de la gloire de Jésus-Christ que les Saints puissent nous obtenir les faveurs du ciel, en s'appuyant sur ses mérites : car c'est par lui qu'ils demandent, et par lui qu'ils obtiennent. *Per Dominum nostrum Jesum Christum* ; par Jésus-Christ Notre Seigneur, dit l'Église de la terre ; par Jésus-Christ Notre Seigneur, dit aussi l'Église du

(1) I Cor., xii, 4-31 ; Eph., iv, 3-17.